Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1896)
Heft: 4

Rubrik: Assemblée générale du 19 novembre 1896, petite salle de l'Institut
Autor: Grosgurin, Louis

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Numéro 4 **Année 1896** **1er Décembre**

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

Assemblée générale du 19 Novembre 1896, petite salle de l'Institut.

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1° Communications du Comité.

M. le Président rappelle les décès de deux de nos collègues, Mme Hunsinger et Mlle Lambert, dont la vie fut avec dévouement consacrée à l'enseignement. Il adresse particulièrement à notre vice-président, M. Hunsinger, si douloureusement éprouvé, les sentiments de vive et affectueuse sympathie de tous ses collègues.

L'Assemblée se lève en signe de deuil.

Les démissions de Mlle *Dubouloz* et de M. *Cornu* sont acceptées.

Les candidatures de Mlle *E. Christin*, de MM. *Bron*, *Schmidt* et *Berger*, stagiaires, présentées avec préavis favorable du Comité, sont acceptées.

Nous entendons lecture de l' « Appel au Peuple Suisse » de la « Société des Traditions populaires. » Cette Société, de fondation toute récente, poursuit le but éminemment louable de sauver d'un oubli qui va s'accentuant, de réunir et d'en édifier un monument littéraire durable les descriptions des fêtes, des mœurs de notre pays, les légendes, les traditions nées de notre sol, qui s'y sont épanouies avec tant de richesse et sous

des formes si diverses comme les symboles vivants et les inspiratrices de l'esprit national. Nul doute que cette patriotique entreprise, analogue du reste à celle qui se poursuit chez tous nos voisins, ne rencontre dans le monde pédagogique, auquel elle peut s'adresser à plus d'un titre spécial, l'accueil empressé qu'elle mérite. Les personnes désireuses de s'y associer peuvent adresser leurs communications à M. le prof. Ernest Muret, 15, rue Pierre-Fatio.

M. *Mégard* rapporte sur l'activité de la Commission des Soirées. Cette Commission propose, dans le but d'éviter le renouvellement de certains abus plusieurs fois signalés, de faire payer les cartes supplémentaires.

Après une courte discussion, cette proposition est adoptée à une forte majorité.

2° L'enseignement biblique doit-il, oui ou non, faire partie du programme de l'école populaire?

M. le Président rappelle que cette question a été tranchée dans le sens de l'affirmative par le Congrès scolaire de cette année. Il donne lecture des passages du rapport de M. le prof. Guex consacrés à cette thèse.

En substance, M. le prof. Guex déclare que nous puisons nos connaissances à trois sources : la nature, l'homme et Dieu; de là trois groupes de branches d'enseignement embrassant les sciences naturelles, la connaissance de l'homme, la religion. L'histoire biblique est une partie intégrante du programme de l'enseignement populaire, car c'est par elle que l'enfant parvient à la possession de la notion de Dieu.

C'est ce qui est appliqué, dit M. Baatard, dans les écoles de Vaud, de la Suisse allemande, de l'Allemagne, où les élèves reçoivent des chiffres de religion au même titre que les chiffres d'appréciation affectés à toute autre branche. Nous retrouvons là la forte empreinte donnée à l'école populaire par la réformation allemande.

Mais les temps sont changés et nos conceptions philosophiques sont différentes de ce qu'elles étaient alors. La science s'est agrandie et a précisé ses méthodes. Tandis que la religion repose entièrement sur la croyance et admet le surnaturel, la science ne laisse rien à la foi et n'accepte que ce qui est prouvé. L'école actuelle peut-elle subordonner son enseignement aux dogmes, aux nécessités de la théologie? La ligne scientifique n'est-elle pas au contraire celle dont elle s'approche indéfiniment au fur et à mesure qu'elle se perfectionne; ne tend-on pas de plus en plus à exercer l'élève à observer, à généraliser lui-même ses observations et à vérifier toujours, et avec soin, les résultats auxquels il parvient? En face de cette forte discipline que l'on s'efforce d'introduire dans l'esprit de l'enfant, que deviennent alors certains récits de l'histoire biblique?

Du reste, si l'on place la question sur le terrain de l'application dans notre canton, on se rend bien vite compte qu'en présence de la diversité des religions professées par les élèves, il serait bien difficile de donner un enseignement de l'histoire biblique sans froisser les susceptibilités des uns ou des autres.

Sans vouloir ouvrir un débat rétrospectif sur les travaux du Congrès, il y a néanmoins lieu pour le corps enseignant genevois de discuter le sujet d'une façon objective, sans parti pris, et de se prononcer d'une façon catégorique.

M. *Munier* ne croit pas que l'instituteur ne doive fournir à l'enfant que des notions positives. C'était l'opinion du père Girard lorsqu'il repoussait le système de Pestalozzi qui voulait que l'école n'enseignât que des choses qui pussent se démontrer mathématiquement. La conception que nous expose M. Baatard fait abstraction du cœur, des idées morales qui, elles, ne sont pas du domaine de la science. L'obéissance, la pitié, l'égoïsme ne se démontrent pas. Lorsque Rousseau disait que tout est bien sortant des mains du Créateur, il lançait une affirmation fausse. L'enfant naît avec des vices, des vertus, des tares héréditaires... comment lui prouver que le mensonge, inné chez lui, est un acte odieux? Et cependant l'école ne doit-elle pas encourager les dispositions au bien, combattre et extirper le penchant au mal, non par l'intervention religieuse,

qui appartient essentiellement au prêtre, mais par une morale indépendante élevée, non pas cette morale qui s'enseigne à heure fixe et dont Louis-Philippe pouvait dire en tirant sa montre : « Une leçon de morale se donne en ce moment précis dans toutes les écoles de France » mais celle qui jaillissant des faits, parle au cœur de l'enfant en l'ouvrant à de bienfaisantes et fertiles émotions.

M. *Baatard* fait remarquer que la question abordée par M. Munier est absolument indépendante de celle qu'il désire voir trancher, et qu'il a posée avec précision. Toutefois, en s'en écartant avec lui, il estime que les faits de l'ordre moral, les émotions, sont susceptibles d'une démonstration qui leur est propre. On peut prouver à l'enfant que la reconnaissance est juste et nécessaire, lui montrer que les faits lui commandent d'honorer ses parents ; il n'y a pas de bon sentiment qui ne puisse être légitimé et expliqué à ses yeux si l'on s'adresse à sa raison, à son jugement, à son cœur. La méthode positive peut être préconisée ici encore, tandis qu'elle serait mise en défaut le jour où l'on devrait raconter à un enfant que Jonas a passé trois jours dans le ventre d'un poisson, que Josué a arrêté le soleil ou que Moïse a séparé les eaux de la mer Rouge.

M. *Munier* reconnaît que la démonstration de ces faits ne peut être établie ; mais il n'y a en réalité aucun fait historique reculé dont l'authenticité ne puisse être plus ou moins contestée. Nous en savons quelque chose en Suisse. Ces remarques faites, M. Munier ne s'en déclare pas moins partisan convaincu de la neutralité de l'Ecole.

M. *Lagotala*, partisan de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, est à plus forte raison opposé à toute introduction de l'enseignement biblique dans les classes.

M. *Bieler*, tout en s'excusant de sortir du terrain précis de la discussion, ne croit pas que l'Ecole actuelle, en supprimant de son programme l'enseignement religieux, réponde à une forme idéale et définitive.

L'expérience, dit-il, ne conclut pas en faveur de l'école neutre, car le nombre des crimes et délits commis par des enfants augmente en France tandis qu'il diminue en Angleterre. A

cette marche ascendante du mal dans les pays dotés de l'enseignement laïque, notre collègue préconise comme remède le retour à l'école confessionnelle. Il voit, dans un avenir plus ou moins éloigné, chaque secte disposant d'une organisation scolaire spéciale, soutenue par le concours financier de l'Etat et acceptant son ingérence dans l'élaboration des programmes et le recrutement du personnel. Après quelques considérations sur l'action civilisatrice et la puissance de relèvement de la religion, M. Bieler reconnaît qu'il n'est ni possible, ni désirable de parler d'enseignement biblique dans l'école d'Etat actuelle.

Mlle *Métral* insiste sur la confusion que l'on semble faire entre morale et religion; elles sont indépendantes l'une de l'autre.

M. *Louis Favre* s'étonne d'entendre prôner ici l'école confessionnelle; nous sortons de la période dont la réapparition sourirait à M. Bieler et ceux qui ont pu en apprécier les événements n'en désirent rien moins que le retour. A quelle source a-t-on d'ailleurs puisé les chiffres qui prouvent soit l'augmentation, soit la diminution de la fréquence des délits en France et en Angleterre ? Il ne faut pas oublier qu'en dépit de ses apparences d'impartialité, la statistiqne est souvent menteuse et revêt un caractère tendanciel. M. Favre nie que les sociétés religieuses aient le monopole du bien; leur activité dépend non du principe inscrit à leur base mais du fait que leurs adhérents disposent, d'une manière générale, de deux armes indispensables qui sont le temps et l'argent. L'école devant respecter toutes les croyances, doit observer à leur égard une stricte neutralité, mais il lui appartient d'enseigner une morale qui est celle de tous. Pas besoin n'est d'aller chercher chez les Hébreux des exemples moraux quand nous trouvons dans notre propre histoire les leçons les plus admirables et les plus propres à former le sens moral de nos enfants.

Notre collègue ajoute qu'il souscrit entièrement aux conclusions du rapport ds M. Sigg sur « l'Enseignement éducatif » ; il ne lui adresse que le reproche d'être un peu trop général.

MM. *Golay* et *Menu*, opposés à tout enseignement religieux donné par l'instituteur, demandent néanmoins pour celui-ci

le droit de parler incidemment de Dieu. Proscrire le nom est une manière détournée de combattre l'idée et de sortir du terrain du respect des croyances.

M. *Mœrky* est du même avis. Il ne faut pas suivre les errements de nos voisins qui ont soigneusement expurgé de leurs manuels le nom de Dieu. Si nous devons nous livrer à cet épluchage ridicule, si le maître doit rigoureusement taire sa conviction, s'il ne peut plus être lui-même, il vaudrait mieux alors en venir à l'école confessionnelle que M. Bieler a appelée de ses vœux.

M. *Grosgurin* est partisan de la neutralité absolue et adversaire de l'école confessionnelle. On a beaucoup parlé, dit-il, de morale indépendante ; mais encore faut-il qu'elle constitue un ensemble, une entité, condition réalisée sous une forme belle et vivante dans l'histoire du Christ, laquelle, considérée au point de vue purement humain, peut unir les suffrages des matérialistes à ceux des croyants. Il faut espérer que la famille nourrira toujours l'enfant à cette source de sève vivifiante; l'instituteur pourra alors avoir confiance dans l'œuvre d'éducation qu'il poursuit, car il sèmera sur un terrain où la graine du bien trouvera la force de germination nécessaire.

M. *le Président* résume la discussion et constate que malgré la diversité des points de vue exposés l'Assemblée paraît d'accord pour répondre non à la question posée, tout en reconnaissant que l'école ne doit pas tomber dans un excès contraire et se donner pour tâche de détruire les croyances religieuses de l'enfant. Il met aux voix la conclusion suivante :

L'Ecole populaire doit observer la neutralité la plus absolue en matière confessionnelle ; elle doit s'abstenir de toute propagande religieuse, quelle qu'elle soit, de même qu'elle doit éviter de prêcher l'incrédulité ou de semer le scepticisme dans l'âme de l'enfant.

Cette conclusion est adoptée *à l'unanimité.*

3° Rapport de la Commission de rédaction des nouveaux statuts.

M. *Grosgurin* donne lecture des nouveaux statuts, qui introduisent dans notre règlement quelques dispositions nouvelles ou y apportent de légères modifications.

Ils sont adoptés tels qu'ils sont présentés, avec l'adjonction suivante, proposée par M. Louis Favre, au chapitre *Elections :*

« Si aucun candidat n'est élu dans le premier et le deuxième tour de scrutin, l'élection aura lieu dans le troisième tour à la majorité relative. »

4° Propositions individuelles.

M. *Golay* manifeste le désir de voir traiter dans une prochaine séance la question de l'éducation physique des garçons.

Il est décidé que cet objet figurera à l'ordre du jour de notre prochaine réunion.

Une proposition de M. *Léon Favre*, tendant à retarder de trois jours notre soirée de décembre, est repoussée.

M. *Louis Favre* demande la mise à l'étude des changements qu'il est désirable de voir apporter au mode de paiement des instituteurs primaires. Il s'engage à nous faire ultérieurement des propositions à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 h. $^1/_2$.

L. Grosgurin.